

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 9 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 9 Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyrroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, RAYMOND-MARTINEZ Clémentine, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEBOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Ont donné procuration :

Date de la convocation : 03/07/2026

Secrétaire de séance : Alain DEDENYS

En exercice	15
Présents	15
Quorum	8

Ordre du Jour:

- Actes pris en délégation
- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2026
- Délibérations :
 - Convention location salle du couvent aux particuliers
 - Recours à un contrat d'apprentissage
 - Règlement intérieur du conseil municipal
 - Règlement intérieur des temps périscolaires et de l'accueil collectif de mineurs de Montpeyrroux 2025-2026
 - Nouvelle tarification du service périscolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027
 - Référents d'élus communaux :
 - Syndicat Centre Hérault – élus relais déchets et économie circulaire
 - CPIE des Causses méridionaux
- Informations aux membres du conseil
 - Réponse à une question posée dans le livre à idées sur les modifications de l'éclairage public
 - Réponse au courrier de l'APVM de demande de remise gracieuse de la somme de 1500€
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h31

Madame la Maire fait un discours

"Lors du Conseil pour élire les délégués aux sénatoriales, deux conseillers élus municipaux ont fait le choix de s'approprier, de décontextualiser, de transformer et d'amplifier un aparté pour en faire une polémique. Il est de mon devoir aujourd'hui, au vu de l'ampleur que prend cette polémique, de revenir sur les faits et de partager ici la position de la municipalité et de la liste majoritaire.

Tout d'abord, les faits.

Le 5 juin dernier, le Conseil municipal s'est réuni sans débat, comme voulu en cas d'élection, pour élire une liste unique, pour Montpeyrroux, de six conseillers, trois titulaires et trois suppléants en tant que délégués aux sénatoriales. Nous avons comme assesseurs, lors de cette élection, les deux conseillers les plus âgés de notre Conseil municipal, comme il se doit, c'est-à-dire Mme Blanche AUENER et M. Éric DURAND.

Après le passage de chaque conseiller municipal dans l'isoloir, les deux assesseurs se sont approchés de l'urne remplie des bulletins de vote, afin de procéder à son ouverture et au décompte des bulletins de vote.

L'urne étant quelque peu capricieuse, M. Éric DURAND est venu en aide à Mme Blanche AUENER pour ouvrir et refermer l'urne, accompagné d'un aparté qui n'a été entendu que par deux personnes, les deux personnes les plus proches de l'urne, c'est-à-dire Mme Anaïs LEBOEUF et M. Xavier BORSKI.

Ces deux conseillers municipaux ont réagi de façon virulente vis-à-vis de l'ensemble du Conseil municipal qui n'avait rien entendu. Ils ont interpellé Éric DURAND en lui demandant s'il assumait, chose à laquelle ce dernier a répondu : "oui, j'assume, j'ai fait une blague".

Enfin, à la demande des deux conseillers Anaïs LEBOEUF et Xavier BORSKI, M. Éric DURAND a ensuite répété sa mauvaise blague "il faut taper dessus pour que ça s'ouvre comme les femmes".

Depuis ce jour, force est de constater que les conseillers municipaux Anaïs LEBOEUF et Xavier BORSKI mettent leur énergie pour faire de cet événement isolé une polémique. Sachez qu'à ce jour, M. Éric DURAND et Mme Blanche AUENER se sont expliqués sur cette mauvaise blague. Des excuses sincères ont été faites et acceptées.

Éric DURAND a conscience que certaines blagues sont à éviter en Conseil municipal et ce, même en aparté. Pour moi, le sujet est clos. Maintenant, je demande à toutes les personnes dans cette salle de prendre quelques instants pour penser à ce qu'il se passe aujourd'hui dans le village et à l'ambiance que cela génère.

15 secondes de silence sont observées.

Xavier, Anaïs, vous m'avez interpellée sur la position de la municipalité vis-à-vis des violences faites aux femmes. La municipalité dénonce toute forme de violence, qu'elle soit faite aux femmes, aux enfants ou aux hommes et ne tolère pas les propos sexistes ou misogynes. D'ailleurs, nous sommes dotés d'un CCAS qui reçoit depuis son installation de nombreux Montpeyrusiens et Montpeyrusiennes.

Certaines situations sont clairement des sujets de violence et notre CCAS soutient et accompagne chaque situation avec toute sa bienveillance. Mon prédécesseur souhaitait mettre en place un logement d'urgence pour répondre aux besoins des Montpeyrusiens. Nous y réfléchissons également depuis que nous sommes élus et que, nous nous sommes retrouvés confrontés à cette situation.

Donc oui, la municipalité est aux côtés des victimes de violences, en toute discrétion, par respect des personnes concernées. Et j'invite le CCAS, avec la présidente du CCAS ici présente, à poursuivre ses actions et à rester concentré. Il est vrai également que vous avez souhaité diffuser dans l'écho, le bulletin municipal, une tribune qui pointait explicitement et lisiblement le conseiller Éric DURAND.

Tribune que vous avez d'ailleurs modifiée dans le cadre de votre flyer et votre prise de parole sur les réseaux sociaux. Vous avez fait le choix de demander la publication en remplacement de votre tribune initiale, un QR code, qui a bien été intégré dans le bulletin municipal. Sachez que je vous ai refusés la publication dans le bulletin municipal au titre du règlement intérieur en vigueur.

Et aussi parce que j'avais le recul et la lucidité de son impact. Cette tribune, de par son ton et sa forme, allait générer du désordre public au sein du village. Elle allait inciter à la haine. De la haine au sein du collectif de Montpeyroux-Debout vis-à-vis d'Éric.

Ce qui d'ailleurs s'est confirmé lors de la transhumance où j'ai dû m'interposer quand deux membres de Montpeyroux-Debout ont agressé verbalement le conseiller municipal Éric DURAND dans l'exercice de son mandat d'élu, et qu'ils ont refusé de s'excuser.

Cela s'est également confirmé dans son quotidien où certains nouveaux arrivants l'ont alpagué dans la rue pour lui demander pour quelle raison il frappait sa femme.

J'en profite pour rétablir ici une vérité. Éric n'a jamais levé la main sur une femme.

Vous savez, lorsque la liste Unis pour Montpeyroux s'est constituée, le nom que nous avons choisi avait une importance pour l'ensemble des membres de la liste. Unis pour Montpeyroux. Ce nom reflète notre volonté collective de travailler ensemble de façon inclusive dans l'intérêt du village.

Car nous sommes tous une pierre plus ou moins érodée de ce village. Il y a des natifs depuis plusieurs générations, il y a des nouveaux arrivants et surtout il y a toutes classes socio-professionnelles. Je le précise car cela sous-entend des différences dans le mode de communication et de vocabulaire utilisés notamment.

Nous avons appris au sein d'Unis pour Montpeyroux à nous écouter, à dialoguer, à faire des ponts les uns avec les autres. C'est cette diversité qui fait notre force et notre responsabilité. Nous devons tous faire attention à ce que chaque mot, chaque geste reflète le respect que nous nous devons les uns envers les autres en toute bienveillance et en toute tolérance. Tout ça pour le bien public.

Et aujourd'hui, je dois le dire, je suis attristée. Nous sommes attristés.

Regardez le fossé qui divise Montpeyroux.

Lorsque je suis arrivée à Montpeyroux en 2017, à aucun moment je n'ai cherché à imposer une vision ou une opinion. En toute humilité, je suis allée à l'écoute des hommes et des femmes qui ont fait de Montpeyroux ce qu'il est devenu aujourd'hui.

Les Montpeyrusiens et les Montpeyrusiennes m'ont alors accueillie avec beaucoup de bienveillance.

Ils m'ont ouvert leur album photo, ils m'ont ouvert leur cœur.

Lorsque l'écoute se fait sans jugement, lorsque l'écoute se fait sans interprétation, alors nous comprenons, nous partageons et nous ouvrons même notre album photo et notre cœur à Montpeyroux.

Nous nous intégrons pour participer à l'avenir du village.

Avec la liste majoritaire, nous avons eu cette même démarche avec les conseillers municipaux élus à l'issue des élections. Nous l'avons eu cette démarche avec les élus issus des listes Montpeyroux Debout et des élus issus de la liste Montpeyroux Ensemble pour Demain.

Nous les avons rencontrés avant l'installation du conseil municipal pour partager en transparence nos intentions de travail collaboratif. Je félicite d'ailleurs les conseillers municipaux Alain DEDENYS et Angélique SALZE issus de la liste Montpeyroux Ensemble pour Demain qui ont su construire avec la majorité les ponts nécessaires pour échanger dans le respect de chacun et participer activement au sein du conseil municipal.

A l'inverse, je regrette le fossé qui se creuse toujours plus avec les deux conseillers issus de la liste Montpeyroux Debout.

Il est regrettable de constater que l'intérêt public de Montpeyroux ne permet pas aujourd'hui d'aller au-delà de nos différences. Le projet de règlement intérieur qui est proposé au vote aujourd'hui devra être un outil pour nous, pour nous permettre à tous de nous respecter les uns les autres avec des temps de parole dédiés et équitables. Je souhaite que tout le monde ose prendre la parole sans craindre une reprise ou une déformation d'un mot ou d'une phrase maladroite.

Je souhaite que le débat soit synonyme d'écoute et de dialogue.

Pour conclure, je dis stop à la polémique.

Éric, je te pardonne ta blague de mauvais goût parce que je connais l'homme derrière la blague. Regarde autour de toi tous ceux qui sont venus te soutenir parce qu'ils te connaissent. Ils savent que tu es un homme serviable, gentil, tellement gentil que quand tu t'es fait agresser verbalement et que je te dis va porter plainte, tu as refusé en disant je ne veux pas leur créer de problème.

Anaïs, Xavier, je vous pardonne aussi.

Je vous pardonne votre animosité au dernier conseil. Je vous pardonne l'énergie déployée à creuser le fossé et à diviser Montpeyroux. J'espère que ce soir, vous prenez conscience du chemin que vous avez choisi et des impacts de ce choix.

J'espère qu'à l'avenir, l'intérêt du village primera sur tout à travers des actions et des communications apaisées et non politisées au niveau national.

Vive Montpeyroux !".

Contexte qui suit le discours de madame la Maire :

Les personnes présentes dans la salle applaudissent.

Des habitants massés dans le hall et sur le parvis de la mairie s'invectivent, la tension monte entre ces deux groupes de personnes.

Dans ce contexte, le déroulement du conseil ne pouvant se poursuivre, madame la Maire demande une suspension de séance de 5 minutes et appelle au calme.

18h46 suspension de séance.

18h55 reprise de séance.

Madame la Maire fait un rappel à l'ordre de la charte de l' élu local, et procède à la lecture des articles 2 et 4 :

- Article 2 : L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- Article 4 : L' élu local s' engage à ne pas utiliser à d' autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Madame la Maire explique que cela signifie que :

"Lorsque nous organisons un conseil municipal, en amont, il y a des commissions de travail qui donnent accès aux conseillers municipaux à des documents de travail.

Ces documents préparatoires sont également joints à la convocation du conseil municipal pour permettre à tout un chacun de se préparer au mieux au conseil municipal.

Ces documents préparatoires ne sont pas publics, en application de l'article L.311-2 du Code des relations entre le public et l' administration. Ce n' est qu' après l' adoption de la délibération que ces pièces perdent leur caractère préparatoire et deviennent librement communicables.

Je me permets ce rappel à l' ordre parce que j' ai vu dans un article sur internet qu' un journaliste avait eu accès au projet de règlement intérieur du conseil municipal."

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire propose Alain DEDENYS comme secrétaire de séance et demande l'approbation des conseillers.

Xavier BORSKI répond qu'il n'est pas d'accord, car il y a eu un tour de table qui a été établi dans l'ordre des places occupées par les élus autour de la table du conseil pour que chaque conseiller puisse être secrétaire à tour de rôle (pour cette séance l'ordre désignait Xavier BORSKI comme secrétaire) et il dit qu'il ne comprend pas pourquoi ce ne serait pas le même.

Madame la Maire répond : *"Et on a vu effectivement ce que cela a donné"*.

Devant le mécontentement de Xavier BORSKI madame la Maire demande que cela soit voté.

Anaïs LEBOEUF précise qu'il y avait un ordre établi et que la nomination du secrétaire de séance a toujours fonctionné de cette façon depuis le début du mandat.

Madame la Maire redemande qui est d'accord pour qu'Alain DEDENYS soit secrétaire de séance.

Il y a 8 voix pour. Alain DEDENYS est nommé secrétaire de séance à la majorité.

Ensuite madame la Maire prend la parole et explique :

"Comme tous les conseils municipaux depuis le dernier, je vais commencer la séance par un rapport d'activité avec les faits marquants depuis le dernier conseil municipal."

- *Le 29 mai dernier, le syndicat de chasse de Montpeyroux-Lagamas-Arboras a invité le conseil municipal à constater la réalisation des travaux qu'ils ont menés avec la subvention de la municipalité. Travaux d'ouverture du milieu qu'ils effectuent tous les ans pour nettoyer la garrigue de toutes les broussailles. Ce qui permet également d'avoir du coupe-feu quand il y a des départs de feu. Ils réalisent aussi des garennes et des petites mares sur le territoire. Ils ont également des subventions de la fédération 34 de chasse pour tous ces travaux réalisés.*

- *Le 5 juin, je ne vais pas revenir dessus, nous avons eu l'élection des délégués pour le vote aux sénatoriales.*

- *Le 9 et 11 juin, Mme Blanche AUENER en qualité d'adjointe à l'enfance, jeunesse, école a été invitée à la restitution des travaux de l'équipe enseignante autour et avec la classe orchestre de CE2. La municipalité soutient ce projet pédagogique en finançant 780€ par an.*

C'est un projet sur trois ans, donc 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

C'est un projet autour d'une classe, d'un niveau, qui était cette année en CE2, l'an prochain CM1 et la dernière année CM2. En tout cas, je pense qu'on peut tous féliciter les enfants et l'équipe enseignante qui ont fait un travail remarquable en un an de découverte des instruments de musique.

- *Le 11 juin dernier, au niveau de la communauté de communes, nous avons inauguré la maison des mobilités et du tourisme à Gignac, en présence, entre autres, de Carole DELGA et de Julie FRECHE.*

Carole DELGA, présidente de région, et Julie FRECHE, vice-présidente de l'agglomération-Montpellier. Donc, cette maison des mobilités et du tourisme, je vais surtout parler de la mobilité, va nous permettre d'avoir un nœud modal pour faire le lien, de Montpellier jusqu'à Lodève. Gignac, de ce fait, la CCVH, comptent dans tout le réseau de mobilité qui est en train de se construire au niveau du département autour de la grande ville de Montpellier. Donc, je trouve qu'en terme de rayonnement, c'est positif. Et du coup, forcément, Montpeyroux en bénéficiera, j'en suis sûre.

- *Le 13 juin dernier, je suis allée à l'inauguration du Castellas d'Aumelas.*

J'ai souhaité représenter Montpeyroux là-bas parce que, à Aumelas, ils ont mis en place le même principe que ce que nous souhaitons mettre en place à Montpeyroux par rapport à la restauration et la sécurisation du Castellas ancien. Ils ont fait appel à la Fondation du patrimoine. Ils se sont appuyés sur une association qui s'est occupée, en autonomie et en collaboration, ce qui n'est pas antinomique, avec la municipalité de cette restauration. Donc, j'ai pu prendre des contacts très intéressants qui ont pu nous faire avancer, en tout cas, dans ces réflexions et qui nous permettent de mettre en place une convention avec l'association nouvellement créée, CMP34 et son patrimoine.

- *Le 20 juin dernier, il y a eu la transhumance qui est passée à Montpeyroux autour d'une soirée également festive et conviviale avec de la musique, un apéro offert par la municipalité et un repas aussi proposé aux Montpeyrousiens et aux Montpeyrousiennes.*

- *Le 22 juin dernier, nous avons pu bénéficier de l'installation de la belle exposition qui est accrochée au mur de la salle du conseil. C'est une exposition des œuvres de Sally SCOTT, une artiste reconnue de façon internationale. Cette exposition, tous les Montpeyrousiens et toutes les Montpeyrousiennes peuvent venir l'admirer en salle du conseil aux heures et jours d'ouverture de la mairie jusqu'à fin août.*

- *Le 23 juin dernier, en mairie, nous avons réalisé la cérémonie de fin de cycle scolaire des CM2, durant laquelle nous avons remis des diplômes et des calculettes offertes par la municipalité à chaque enfant et un livre leur a également été offert par l'Education nationale et donc, donné par leurs enseignantes.*

- *Le 26 juin dernier, il y a eu la fête de l'école. Pour la première année, et c'est pour ça qu'on voulait le souligner, il y a eu un travail collaboratif entre l'équipe périscolaire, l'équipe enseignante et les Cagaraulettes, c'est-à-dire l'association des parents d'élèves.*

Il y a eu un événement assez conséquent qui a beaucoup plu aux enfants et aux parents. Le périscolaire a notamment organisé un spectacle sur la base du volontariat des enfants. Seuls les enfants qui souhaitaient

participer au spectacle ont pu répéter régulièrement pendant le temps périscolaire pour préparer ce beau spectacle.

- Le 29 juin dernier, à la communauté de communes, il y a eu un séminaire dédié aux élus de l'ensemble du territoire. Nous avons pu assister à des conférences. Il y avait Emma HAZIZA et Serge ZAKA, ces deux sommités sont venues nous parler des enjeux du réchauffement climatique d'une part et de la problématique de l'eau d'autre part. Il y a des extrêmes entre périodes de très fortes sécheresses et très très fortes phases de pluies Cévenoles qui peuvent générer des inondations. Ces deux risques s'accroissent. Le risque d'inondation d'un côté et le risque de sécheresse accrue d'autre part.
Serge ZAKA avait en plus une casquette d'agronome. C'est très intéressant parce que notre territoire est très viticole et aussi oléicole. Cette vue par rapport à tout ce qui est agro-climatologie était extrêmement intéressante et inspirante. Nous verrons comment nous pouvons le traduire et le transformer sur le territoire de Montpeyroux avec les principaux concernés.
- Le 29 juin, toujours, il y a eu la réunion de l'ensemble des associations Montpeyrusiennes, ce qui est à noter parce que vous êtes nombreuses, les associations. Je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais il y en a beaucoup, beaucoup, ce qui montre bien effectivement le dynamisme de ce village et du bénévolat sur Montpeyroux.
- Le 3 juillet dernier, nous avons assisté également avec Madame Blanche AUENER adjointe à l'enfance, jeunesse et école à la remise des prix du "concours scolaire sculptures Causse et Cévennes". C'est un concours auquel ont participé les élèves de la classe de Madame ORZONI, la classe de petite et moyenne section. Ils ont fabriqué une chèvre. Un artiste leur a construit le squelette et tous les enfants ont fait des bandelettes qu'ils ont peintes pour habiller la chèvre. Et du coup, cette œuvre d'art a gagné le prix "coup de cœur du jury". Ils sont arrivés premiers au concours de la catégorie primaires. Donc, ils sont venus remettre le prix dans l'école en présence de monsieur SOTO, président de la communauté de communes.
- Le 3 juillet dernier, nous avons eu l'inauguration de la chapelle rénovée de l'ancienne abbaye d'Aniane. Sachez qu'il y a une exposition de Raymond DEPARDON dans cette chapelle rénovée. C'est une très belle exposition, qui est gratuite pour tous les habitants du territoire. Donc, si vous y allez avec un justificatif de domicile, vous pouvez y accéder gratuitement. Comme ça, vous découvrirez les lieux qui sont magnifiquement restaurés, bien que gardés partiellement dans leur jus, ce qui était une intention volontaire de l'architecte des bâtiments de France. Et dans cet écrin, il y a cette exposition de photos de Raymond DEPARDON.
- Pendant cette inauguration nous avons pu assister au concert de l'orchestre de guitare de l'école de musique intercommunale, puis un quatuor "Mathias Duplessis et les violons du monde" qui était surprenant, avec une performance très inspirante également, avec quatre instruments de musique très différents, avec des sonorités très différentes, et pourtant qui ont su se marier et nous faire régaler les oreilles, comme diraient certains. C'était très époustouflant, et impressionnant.

Et puis nous avons pour objectif d'ouvrir, alors au début c'était le 1^{er} juillet, après on a décalé au 6 juillet, le Castellàs. On voulait le réouvrir au public. Comme vous le savez tous, nous sommes en alerte rouge incendie sur notre territoire, donc nous ne pouvons pas réouvrir le Castellàs pour ces raisons.

Nous avons tout de même entrepris tous les travaux de sécurisation de ce dernier au minimum pour permettre cette réouverture au public. D'ailleurs je remercie les employés municipaux qui ont passé tout le mois de juin à le préparer. Donc, dès que cela nous sera permis, nous le réouvrirons.

Pour rester sur cette thématique, j'ai annulé le feu d'artifice qui était prévu le 13 juillet, avant même que l'arrêté préfectoral ne tombe. J'avais eu le chef des pompiers dont nous dépendons, qui m'avait confirmé que c'était plus raisonnable, au vu du risque incendie, d'une part, et d'autre part, parce que de toute façon tous les pompiers sont aujourd'hui mobilisés sur les différents feux qui se sont déclarés sur notre territoire. Notre responsable des services techniques, qui est pompier volontaire, a été également libéré pour lui permettre d'aller intervenir sur les feux.

C'était quelque chose aussi qui nous tenait à cœur de permettre aux pompiers de rester concentrés sur ce qui est important, c'est-à-dire éteindre les feux. Donc nous ne l'annulons pas, nous le décalerons à une date ultérieure. Il faut que l'on réfléchisse à la date la plus opportune.

Par ailleurs, tout ce que nous avons lancé aussi : l'étude de faisabilité pour le projet d'optimisation du stationnement autour de la salle polyvalente. C'était l'un de nos projets lors de la campagne électorale. Donc nous entamons les démarches pour avancer sur ce sujet.

De même, pour la création de terrains de pétanque aux normes et permettre l'organisation de concours officiels.

Nous avons également signé, et je remercie Alain DEDENYS pour tout le travail et la négociation qu'il a eu avec le prestataire pour faire baisser les prix, la mise en place du Plan Particulier de Mise en Sécurité pour l'école, le PPMS.

Nous avons également recruté l'équipe du périscolaire et de la cantine pour l'année scolaire à venir.

Nous avons recruté un quatrième agent pour les services techniques qui démarrera fin juillet.

Et nous avons également démarré les travaux en groupe de travail citoyen.

C'était aussi un sujet qui nous tenait à cœur lors de la campagne électorale.

Donc nous avons lancé ces chantiers-là".

Madame la Maire demande s'il y a des questions de la part des conseillers municipaux sur les actes pris en délégation et reçus en pièce jointe de la convocation.

Xavier BORSKI répond qu'il aimerait savoir où trouver les informations concernant le boulodrome et le projet de parking et à quel moment cela a été décidé.

Madame la Maire répond que pour l'instant, les seules choses disponibles, ce sont les devis qui ont été joints à la convocation puisque les devis ont été signés. Les études de faisabilité sont en cours. Il n'y a pas d'autres documents et éléments à disposition dans la municipalité pour l'instant.

Anaïs LEBOEUF demande à quoi correspondent les devis.

Madame la Maire répond que ce sont des études de faisabilité.

Anaïs LEBOEUF demande si les 5000€ correspondent juste à l'étude de faisabilité.

Madame la Maire répond qu'il y a le géomètre, plus le bureau d'études car il faut retopographier le terrain.

Xavier BORSKI constate que cela ne repose pas sur une enquête d'utilité publique mais sur des promesses de campagne.

Madame la Maire répond que l'équipe s'est engagée pendant la campagne, donc oui, l'équipe suit son programme. C'est tout à fait cela.

Sans autre question madame la Maire propose de passer aux délibérations.

Délibérations

❖ N° DEL 20260709-25

Objet : Convention location de la salle du couvent

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la salle du couvent peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités d'intérêt général organisées par les associations locales.

Quant aux autres utilisateurs, elle ne pourra être louée qu'à des particuliers qui résident la commune.

Les modalités d'utilisation de la salle sont définies dans la convention annexée à la présente délibération.

Les conditions tarifaires proposées pour la location sont les suivantes :

Occupant	Tarif week-end	Tarif journée
Les services municipaux : • Employés, à raison d'une fois par an • Elus en exercice et ceux du précédent mandat uniquement, à raison d'une fois par an	A titre gracieux	A titre gracieux
Les particuliers résidents de la commune	300€	200€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ◆ **APPROUVE**, le principe de la mise à disposition de la salle du couvent.
- ◆ **VALIDE** les conditions tarifaires de location telles que définies ci-dessus.
- ◆ **APPROUVE** les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent dans la convention en annexe.

Débats et questions

Madame Blanche AUENER précise que la convention pour la salle du couvent est destinée aux particuliers puisque la salle est prêtée aux associations. Ce sera peut-être ultérieurement une autre convention, mais celle-ci est propre aux particuliers. Elle existait auparavant mais elle a été affinée par rapport aux jours et aux horaires, car jusqu'à présent on ne peut la louer que le week-end. En effet il semble opportun de pouvoir ne la louer que le samedi, ou que le dimanche ou un mercredi pendant les vacances. De plus ont été ajouté, la capacité d'accueil maximale qui est de 90 personnes, des conditions spécifiques liées au bruit, à savoir l'arrêt de la musique à une heure du matin, et l'obligation de faire le tri au niveau des déchets.

Il y a aussi la distinction des deux dépôts de garantie. Une garantie de 300€ pour le matériel, les tables, les chaises, le local, et une garantie de 100€ pour le ménage. Il sera demandé aux loueurs de bien rendre la salle propre, d'où un dépôt de garantie de 100€ à ce sujet.

La réalisation de l'état des lieux a aussi été renforcée. En effet, les associations se sont souvent plaintes que suite à des fêtes, mariages, des tables et des chaises étaient sales. Donc l'état des lieux sera plus poussé.

Mais le montant de la location reste le même à 300€ euros le week-end, et ce sera 200€ la journée, avec les cautions en plus.

Objet : Recours à un contrat d'apprentissage

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Dans l'attente de l'avis du comité social territorial en date du 21 septembre 2026,

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que :

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Article 1 : DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage.

Article 2 : DECIDE d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'une apprentie conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
École maternelle de Montpeyroux	ATSEM	CAP Accompagnant éducatif petite enfance	408h du 24/08/2026 au 02/07/2027

Article 3 : PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Article 4 : AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Débats et questions :

Madame Cindy CAMBON précise qu'à la rentrée 2026-2027, il a eu un gros effectif de petites sections qui arrivent à l'école. Au niveau des maternelles, l'effectif définitif ne sera connu que fin août, puisqu'il peut y avoir des départs dans l'été. Mais il n'y aura pas loin de 60 enfants sur les deux classes de maternelle, ce qui est trop par rapport aux deux classes. Il va certainement y avoir une partie des enfants qui vont passer avec des primaires, ce qui va entraîner le besoin d'une ATSEM supplémentaire par rapport à l'effectif. En accord avec l'école, nous avons décidé de prendre une ATSEM en contrat d'apprentissage. Par rapport à son contrat, elle sera là quasiment sur toutes les périodes scolaires, puisqu'elle pourra faire ses temps d'école (au lycée agricole de Gignac) sur les jours de fermeture (lorsqu'il n'y a pas cours).

C'est une jeune de 18 ans. Elle va passer son CAP petite enfance, et cela fait déjà 3 ans qu'elle fait de l'animation.

Ce contrat représente environ 10 000€, sachant qu'il y a 5 000€ de prise en charge par le CNFPT, ce qui laisse approximativement 5 000€ de reste à charge pour la commune.

Objet : Règlement intérieur du conseil municipal

Madame la Maire rappelle au conseil municipal L'art 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

La Loi du 7 août 2015, en ses art 82 et 123, prévoit cette obligation applicable aux communes de plus de 1000 habitants à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, soit 2026. Le projet de règlement intérieur est présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, 2 contre :

- ♦ **ADOpte** le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Montpeyroux, tel que ci-annexé.

Débats et questions

Madame la Maire précise :

"Comme vous le savez, le Conseil municipal, qui s'applique actuellement, est le règlement intérieur du précédent Conseil municipal.

Il fallait qu'on le mette à jour dans les 6 mois après l'investiture. Il y a peu de choses qui ont évolué.

La première chose qui a changé, quand même, c'est que j'ai remplacé "monsieur le Maire" par "madame la Maire". Le fonctionnement des commissions et le déroulé de la séance ont été adaptés, ajustés, par rapport à notre mode de fonctionnement. Au niveau des commissions consultatives, il est bien spécifié que ce sont les adjoints délégués qui président et qui convoquent les commissions pour lesquelles ils ont été désignés comme présidents par délibération du Conseil municipal.

La maire garde tout de même le pouvoir d'une convocation exceptionnelle si besoin. C'est la modification au niveau des commissions.

Au niveau de tout le paragraphe autour du débat vous comprendrez, qu'au vu de ce qui s'est passé récemment, nous avons proposé de bien faire le distinguo entre, ce qui est du débat du Conseil municipal partagé avec l'ensemble des conseillers, de ce qui est un aparté entre deux conseillers municipaux.

Pour moi, c'était important d'apporter cette distinction parce que je ne suis pas favorable à l'interdiction des apartés. Je considère que c'est aussi la vie d'un Conseil municipal à un moment donné, quand on se pose une petite question mais qu'on n'ose pas la poser de suite à l'ensemble des conseillers ou qu'on demande une clarification parce qu'on n'a pas entendu un mot. Je trouve que c'est important de garder cette vie au sein du Conseil municipal.

C'est ce qui nous permet aussi à tous de venir avec le sourire et l'envie de partager et de dialoguer. Pour moi, c'était important de garder cette possibilité d'aparté, mais de bien faire le distinguo, par contre, entre ce qu'est un aparté entre deux conseillers et qui ne rentre pas dans le cadre du débat et qui n'a pas à être sur un procès-verbal de Conseil municipal qui est le reflet du débat en tant que tel. C'est un point important qui diffère par rapport au règlement intérieur précédent.

Nous avons également rajouté un paragraphe sur le respect. Je vais vous le lire, comme ça, le public l'aura également en tête.

-Il est convenu que toute personne prenant la parole dans le cadre du Conseil municipal s'engage à respecter les personnes, c'est-à-dire respecter la dignité de chacun, privilégier les arguments de fond, ne pas interrompre volontairement un orateur et bannir toute attaque personnelle, injure, menace, intimidation ou moquerie.

Dans un second temps, s'engage également à accepter le désaccord ou opinion divergente. Les critiques portent sur les idées, les projets, les décisions, jamais sur la personne. Cela doit se faire dans le respect des personnes, sans mise en cause de la probité ou de l'honnêteté d'un élu sans éléments objectifs et sans propos diffamatoires ou outrageants- Comme ça, au moins, c'est écrit dans le règlement intérieur. Le fait de voter favorablement pour ce règlement intérieur montre également cette volonté d'aller vers l'apaisement et vers le dialogue dans le respect des uns des autres.

L'autre chose qui a été modifiée dans ce règlement intérieur c'est la durée des prises de parole.

Tout simplement parce que dans l'ancien règlement intérieur, il était proposé un temps de parole par prise de parole. On parle bien par prise de parole, de maximum 5 minutes. On est 15, 5 fois 15, 1h15. Je me suis dit, ça fait peut-être beaucoup, 1h15 de débat si chacun prend la parole pendant 5 minutes.

Je propose à l'ensemble des conseillers municipaux, et j'en ai discuté avec eux, de réduire à 2 minutes, ce qui ferait 2 fois 15, 30 minutes maximum. Est-ce que c'est une durée excessivement courte ? A mon sens, non, puisque l'ensemble des délibérations portées à la connaissance du conseil municipal ont déjà été travaillées, débattues en commission. Normalement, l'échange s'est déjà fait en amont, il y a déjà eu des questions et des éléments de réponse.

Quand ça arrive sur la table du Conseil municipal, le dossier est travaillé par la commission et rapporté par les adjoints de ces commissions. Pour moi, en 2 minutes, on a largement le temps d'exprimer son opinion, quelle qu'elle soit, par rapport à cette délibération, ou de poser une question qu'on aurait oubliée de poser au moment des échanges et du travail.

Au niveau du Procès-Verbal, on exclut les apartés, et tout événement ayant généré un trouble lors des débats. On voit bien ce qui se passe quand il y a un trouble, c'est inaudible et difficile de retranscrire et d'enregistrer correctement le débat.

En général, ce qu'on fait, c'est qu'on écrit qu'il y a un trouble, sans détail, puisque c'est inaudible. L'objectif sera de suspendre la séance jusqu'à ce que le calme revienne et qu'ensuite on puisse relancer le débat sans trouble.

Sur le droit des conseillers, rien n'a changé. Et sur le reste, sur tout ce qui est de la tenue des réunions de conseils et de travaux préparatoires, rien n'a changé".

Madame la Maire demande s'il y a des questions par rapport à ce document.

Anaïs LEBOEUF dit que pour la liste Montpeyroux Debout, il a été demandé d'ajourner ce vote, car il leur semble qu'il y a plusieurs points qui empêchent le débat démocratique. Deux minutes, pour eux, ce n'est pas suffisant pour s'exprimer et discuter. Elle ajoute qu'effectivement ils sont dans les commissions mais déplorent que, souvent, ils n'ont pas les réponses. De plus, par rapport au public qui assiste aux séances, elle pense que cela pourrait leur permettre aussi d'entendre leurs argumentaires respectifs. Ensuite, en ce qui concerne le fait d'enlever les apartés, il est souhaitable, qu'en tant qu'adultes et responsables ici, que l'on puisse se tenir en termes d'écart de langage, etc. De plus elle pense que le fait d'avoir toutes et tous été élu.e.s, c'est que l'on a cette capacité. Cet alinéa est un peu infantilisant. Avant de donner la parole à Xavier BORSKI, qui souhaite s'exprimer sur le sujet, madame la Maire veut répondre à la question d'Anaïs LEBOEUF.

Madame la Maire dit, qu'effectivement, les sujets sont travaillés en commission. Les commissions se réunissent très régulièrement depuis l'installation de l'équipe. Elle énonce le nombre de fois exactement :

La commission finance s'est réunie 3 fois.

La commission patrimoine, tourisme et développement économique s'est réunie 4 fois.

La commission enfance, jeunesse et école s'est réunie 6 fois.

La commission culture et sport s'est réunie 5 fois.

La commission urbanisme et entretien du village s'est réunie 4 fois.

La commission environnement et mobilité douce s'est réunie 2 fois.

A cela, s'ajoutent 3 réunions de travail dédiées au nouveau schéma de collecte des déchets qui devra être déployé à l'automne, fin de l'année calendaire 2026.

La commission communication s'est réunie 2 fois.

La commission personnel, s'est réunie 1 fois.

Au niveau des groupes de travail citoyens, depuis un mois que les inscriptions sont closes, le groupe école s'est réuni 1 fois pour visiter les locaux avec Blanche AUENER.

Le groupe voirie s'est réuni 2 fois pour faire l'état des lieux de la voirie.

Le groupe Echo s'est réuni 2 fois pour travailler sur le contenu et l'organisation de la ligne éditoriale de l'Echo.

Le groupe distributeur automatique de billets s'est réuni 1 fois.

Le CCAS a eu un conseil d'administration, puis 5 réunions et 5 permanences ouvertes au public.

Et la CCID, qui a été également définie par la DGFIP, s'est réunie 1 fois.

Madame la Maire dit, qu'effectivement, il y a beaucoup de commissions et de réunions entre les différents conseillers municipaux et qu'elle a du mal à croire que toutes les réponses, avec toutes ces itérations de réunions, ne puissent pas être apportées.

Elle précise que cela n'a jamais été remonté par les autres conseillers municipaux, et ajoute qu'ils n'hésitent pas, quand ils rédigent les comptes rendus, quand ils y sont invités, à le signaler pour que les adjoints prennent les actions et puissent revenir vers la commission la fois suivante.

Anaïs LEBOEUF dit que ce n'était pas la question. La question c'était celle du temps du débat démocratique. Il lui semble que 2 minutes c'est trop peu pour la liberté d'expression dans une instance de la commune. Pour cette instance, c'est important. Elle ajoute qu'elle ne va pas chronométrer son temps de parole, et estime qu'elle n'a pas le temps.

Madame la Maire lui répond que c'est son opinion.

Philippe VIDAL ajoute que deux minutes, c'est par intervention. Il lui semble que cela permet que le débat puisse avoir lieu correctement et pour éviter qu'une personne ne monopolise la parole. Une personne peut intervenir plusieurs fois, mais il faut que chacun puisse à mesure s'exprimer. Deux minutes pour une intervention, il trouve que c'est suffisant. Il précise bien, que ce n'est pas deux minutes par personne, mais deux minutes par prise de parole.

Madame la Maire donne ensuite la parole à Xavier BORSKI.

Xavier BORSKI explique qu'il a une remarque qui est plus ou moins la même que celle d'Anaïs LEBOEUF. Ils n'ont pas eu de réponse à leur remarque à propos de ce point de l'ordre du jour, envoyé au lendemain de la convocation, qui aujourd'hui reste sans réponse. Il dit à l'attention de madame la Maire qu'elle parlait d'un échange régulier avec les conseillers, mais que visiblement, avec Anaïs, il estime avoir une vitesse de réponse un peu plus lente, et plus en public, pas en privé. Cependant, il entend tout à fait les arguments et les comprend.

Il dit : *"Nous ne sommes pas d'accord et nous avons le droit de ne pas l'être. Au moins nous sommes d'accord sur le fait que nous ne sommes pas d'accord"*.

Cependant, il ajoute que : *"le problème, c'est que là, on n'est pas sur une discussion comme ça entre nous. On est sur quelque chose qui est encadré par la loi"*. En fait, si on prend le règlement intérieur qui a été envoyé, il indique avoir pris juste trois points, mais il pense qu'il y en a d'autres.

Il lit un passage du règlement : "Les interventions sont limitées à deux minutes par conseiller et par sujet" : il s'avère que la Cour administrative de Versailles, le 30 décembre 2024, a rendu un arrêté qui dit que le juge a annulé le

règlement limitant les interventions à six minutes. Déjà, là, c'est en dessous des six minutes, et il indique ne pas être sûr que ce soit valable.

Ensuite, autre passage du règlement : "le maire peut interrompre l'intervenant lorsqu'il estime que celui-ci s'éloigne du sujet ou qu'il trouble le bon fonctionnement des débats" : c'est tout un problème dans le projet. Il dit que là aussi, la politique de la séance est nécessaire, mais les critères doivent être objectifs et proportionnés. Et là, il n'a pas l'impression que ce soit le cas.

Ensuite, à propos du procès-verbal, il y a écrit : "les propos injurieux, diffamatoires ou étrangers au débat pourront ne pas figurer au procès-verbal" : donc là, pareil, il y a une jurisprudence du Conseil d'État du 10 février 1985. Le Conseil d'État a tout simplement censuré ce type de clause. À moins que le règlement soit au-dessus du Conseil d'État, mais il ne pense pas que ce soit le cas. Dernier point, dans l'article 17 : "les questions diverses ne donnent pas lieu ni au débat ni au vote" : c'est assez problématique parce qu'en fait, le juge considère qu'un règlement ne peut interdire tout débat sur les affaires soumises au Conseil. Et là, pareil, il y a une jurisprudence du tribunal de Lille et du tribunal de Rennes. Il pense donc, qu'il y a un certain nombre de points qui font que ce règlement, en fait, *"on a beau avoir nos envies, nos convictions, etc..."*, ne peut pas être adopté en l'état. Donc, c'est ce qu'ils avaient écrit avec Anaïs LEBOEUF.

Puis, il ajoute :

"On l'a écrit noir sur blanc. On vous a demandé. On n'a pas eu de réponse. Donc, on réitère notre demande. L'idée ici, ce n'est pas de voter pour ou contre. C'est en fait de reporter ce règlement intérieur à un prochain Conseil municipal avec un règlement intérieur qui, en fait, au-delà de correspondre à nos envies, de ce qu'on veut dans un Conseil municipal, soit légal, tout simplement. Donc, je vous redemande ce que j'ai écrit par courriel".

Madame la Maire répond à Xavier BORSKI en ces termes :

"Alors, je vais juste reprendre une déformation qu'il y a dans ton premier point. Non, ce n'est pas deux minutes par sujet. Je vais relire, du coup, le paragraphe concerné pour que... Je suis en train de parler, merci de ne pas m'interrompre, s'il te plaît. Donc, ce paragraphe, celui-ci, c'est :

"Madame la maire donne la parole aux membres du Conseil qui la demandent dans l'ordre chronologique de leur demande. La prise de parole devra rester concise afin de permettre à chacun de s'exprimer. Madame la maire s'assure de l'égalité du temps de parole de chaque demandeur si nécessaire. Le temps de parole ne peut excéder deux minutes"

À aucun moment, on ne parle de sujet. On parle bien explicitement de prise de parole dans ce paragraphe.

En revanche, pour ce qui concerne le procès-verbal, après vérification avec notre secrétaire générale, il y a eu un retour à la ligne malheureux puisque les écarts de langage et comportement des élus étaient dédiés aux apartés. Donc, soit on enlève ce retour à la ligne pour bien l'intégrer aux apartés, soit on supprime ce point.

Je propose de le supprimer puisque nous sommes dans l'obligation de retracer l'intégralité des débats dans le procès-verbal.

Concernant ton troisième point "que les conseillers municipaux doivent débattre des affaires soumises au Conseil municipal": pour information, les affaires soumises au Conseil municipal, ce sont bien les délibérations. Nous proposons de prendre en compte les questions posées, que ce soient des questions écrites en amont du Conseil municipal pour être en capacité d'apporter une réponse ou non, selon les éléments que l'on aura eu le temps de récolter dans le temps imparti, et également les questions orales pour moi et pour le service administratif et juridique, que nous avons consultés, et nous sommes en toute légalité dès lors que nous corrigeons cette coquille par rapport au procès-verbal".

Eugénie SALANOVA intervient en disant qu'il y a certainement une mauvaise compréhension du mot aparté et donne l'exemple d'un conseiller qui dirait à son voisin qu'il n'y a pas la climatisation, qu'il fait chaud, donc cela c'est une aparté et effectivement, elle s'interroge si cela a besoin d'être reporté sur le procès-verbal.

Xavier BORSKI répond qu'une aparté, comme celle du dernier conseil municipal, ne soit pas au procès-verbal le dérange énormément.

Eugénie SALANOVA dit qu'il est interdit d'avoir des propos injurieux dans le règlement intérieur.

Xavier BORSKI redit que si c'est considéré comme une aparté, ce ne sera pas au procès-verbal, et dans ce sens, c'est hyper problématique.

Eugénie SALANOVA répond que c'est interdit dans le règlement intérieur d'avoir des propos injurieux.

Madame la Maire ajoute que tout est écrit dans le règlement intérieur et invite les conseillers à s'y référer.

Xavier BORSKI revient sur les propos tenu lors du 5 juin.

Madame la Maire intervient et lui dit :

"Alors, monsieur BORSKI, je vais vous rappeler quand même le discours que nous avons tenu. Un moment donné, vous revenez encore sur le 5 juin, qui était une élection et qui n'était pas un Conseil municipal.

Déjà, de base, le procès-verbal n'a pas la même dimension administrative. Maintenant, je pense que vous avez assez monopolisé la parole. J'aimerais bien que les autres conseillers municipaux puissent prendre la parole à propos de ce règlement intérieur".

Elle ajoute :

"Y a-t-il d'autres questions, s'il vous plaît ? S'il y a trop de bruit, je ferai sortir le public. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques par rapport à ce règlement intérieur ? Est-ce que tout est clair ? Est-ce que tout le monde a bien pu le lire ? Dans ce cas, nous allons passer au vote".

❖ N° DEL 20260709-28

Objet : Règlement intérieur des temps périscolaires et de l'accueil collectif de mineurs de Montpeyrroux 2025-2026

Après avoir entendu l'exposé de Madame Blanche AUENER,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Education, notamment l'article L216-1 portant sur l'organisation des activités dans les établissements ;

Vu le projet du règlement intérieur des activités péri et extrascolaires annexé à la présente délibération ;

Considérant que ce règlement intérieur a pour objet d'uniformiser les pratiques, de guider l'ensemble des démarches d'inscriptions et de réservations des activités municipales périscolaires et extrascolaires effectuées par les parents ;

Considérant que ce règlement intérieur vise à garantir le bon fonctionnement de ces activités ;

Considérant que ce document n'a pas été approuvé en Conseil municipal sur la période de l'ensemble de l'année scolaire 2025-2026 ;

Considérant que ce règlement et son approbation en Conseil municipal ont un caractère obligatoire vis-à-vis de la CAF ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ **APPROUVE** le règlement intérieur des activités péri et extrascolaires 2025-2026 annexé à la présente délibération.

Débats et questions

Madame la Maire précise qu'il s'agit bien du périscolaire 2025-2026. C'est l'année scolaire qui vient d'être terminée.

Elle laisse à Blanche AUENER le soin d'expliquer pourquoi nous devons passer au Conseil municipal un règlement intérieur d'une année passée.

Blanche AUENER dit qu'il y a eu un premier travail de fait par des représentants des parents d'élèves lors de l'année 2025-2026, mais qu'il n'a jamais été validé. Il a été revu avec Jennifer DAUMEL, la responsable du périscolaire et a été affiné par rapport aux demandes de la CAF et par rapport à la CTG (Convention Territoriale Globale).

Il y a le règlement, les règles de vie, le détail au niveau des horaires, le détail des droits et devoirs de chacun, des animateurs, des enfants.

C'est celui de 2025-2026, parce qu'il n'a jamais été validé par un Conseil municipal. Cela sera rétroactif et envoyé à la CAF, parce qu'il n'a jamais été envoyé non plus.

C'est pour ça qu'au niveau de la CAF, cette année la commune a eu une subvention très faible, parce que les documents n'étaient pas à jour. Ils n'ont pas été envoyés à la CAF en temps voulu. Mais nous, nous sommes engagés à remettre les choses dans l'ordre réglementaire. Donc cela se fait petit à petit, et nous prendront appui sur celui-là pour faire celui de 2026-2027.

Madame la Maire invite Blanche AUENER à expliquer ce qu'il se passe au niveau des locaux du périscolaire.

Madame Blanche AUENER explique :

"On est en train de faire un peu le rangement et le ménage au niveau des deux ailes de l'école. Vous savez que dans le grand bâtiment ancien, de chaque côté, il y avait des logements de fonction. Ils avaient été récupérés par l'école et par le périscolaire. Il y a eu une fermeture de la bibliothèque qui était, quand on est dans la cour côté gauche au premier étage, parce qu'il y avait un défaut au niveau de l'électricité. Donc l'électricité a été revue et on aurait pu réouvrir la bibliothèque.

Mais sachant qu'il n'y a aucune sortie de secours, je m'y étais opposée. Et j'avais dit à l'école, que j'aimerais qu'on bascule le bureau de la responsable du périscolaire qui est dans une salle du côté droit au premier étage où il y a la sortie de secours avec l'escalier en collimation extérieur, et qui est plus grande parce qu'à un moment donné, elle avait servi de salle de classe. Donc elle est bien éclairée, il y a les nouvelles vitres partout. Donc elle va devenir la bibliothèque. Et l'ancienne bibliothèque deviendra le bureau de la responsable du périscolaire.

Et on va vider les deux petites salles qu'il y a à côté pour le périscolaire, une servira de cuisine, et l'autre de salle de repos, et de salle de réunion. Comme ça, tout le côté gauche sera réservé au périscolaire. Donc là cet été, on est vraiment en grand déménagement. Tout le monde est mobilisé".

❖ N° DEL 20260709-29

Objet : Nouvelle tarification du service périscolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Madame Blanche AUENER explique aux membres du conseil que, jusqu'à présent, le service périscolaire est facturé selon un forfait annuel de 25 €, donnant accès aux accueils du matin, du midi et du soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sans distinction de fréquentation ni de situation familiale.

À la suite d'une rencontre avec les services de la CAF, un travail de réflexion a été engagé avec les représentants des parents d'élèves (RPE) et la commission Enfance-Jeunesse-École, au cours de trois réunions.

Ces échanges ont permis d'élaborer une nouvelle grille tarifaire, aujourd'hui proposée au Conseil municipal.

Cette évolution poursuit plusieurs objectifs :

1. instaurer une tarification plus juste, plus équitable, adaptée aux ressources des familles grâce au quotient familial ;

2. améliorer le suivi de la fréquentation afin de mieux anticiper les besoins en encadrement et l'organisation des activités ;
3. développer des projets d'animation organisés par périodes, clairement identifiés et communiqués aux familles, afin de donner davantage de visibilité aux activités proposées.

Proposition de nouvelle tarification

Quotient Familial	Matin	Midi	Soir	2 créneaux	3 créneaux
≤ 800	0,15€	0,15€	0,20€	0,30€	0,40€
> 800 et ≤ 1600	0,25€	0,25€	0,30€	0,50€	0,75€
> 1600	0,35€	0,35€	0,40€	0,70€	1,00€

Cette nouvelle tarification pourra être mise en œuvre dès la rentrée scolaire de septembre 2026, après les adaptations nécessaires du logiciel de gestion.

Enfin, un bilan sera réalisé en juin 2027 afin d'analyser les effets de cette nouvelle organisation (fréquentation, impact financier, satisfaction des familles, fonctionnement du service) et de décider de son maintien ou des éventuels ajustements à apporter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, 1 abstention

- ♦ **APPROUVE** la nouvelle tarification du service périscolaire comme proposée ci-dessous.
- ♦ **DECIDE** de l'application de ces tarifs pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Débats et questions

Elle précise que le plancher de quotient familial de 800€ a été retenu, car il permet aux familles concernées de demander des aides particulières, et que ces tarifs au niveau du midi, ne tiennent pas compte du prix du repas, ce n'est que le temps périscolaire.

Si le Conseil municipal valide ces montants, cela sera pris en compte dès la rentrée de 2026-2027. Année qui servira de test. En juin 2027, il faudra faire le bilan et voir les éventuels ajustements à apporter.

Xavier BORSKI souhaite avoir la confirmation que, si avec cette nouvelle tarification, un gain se dégage pour la commune, sera-t-il dédié au périscolaire.

Blanche AUENER répond qu'à ce jour, la commune "marche un peu à l'aveugle", et ne peut pas affirmer s'il y aura ou non un gain. Quoi qu'il en soit, même s'il n'y a pas de gain, au niveau du périscolaire, l'équipe s'est engagée à fournir plus de matériel pour les activités. Aujourd'hui, le budget est de 3000€. Donc s'il y a du gain, ce budget se verra augmenté. Cependant, il y a de forte probabilité que la commune revoie ce budget à la hausse, parce qu'il y a besoin de matériel pour proposer de "vraies activités".

Eugénie SALANOVA dit que cette question avait été vue en commission, et qu'il était ressortit qu'il y aurait forcément un gain. Par contre, entre-temps, les prix du traiteur ont augmenté, ce qui va forcément changer la donne.

Blanche AUENER répond par l'affirmative et explique qu'elle a rencontré le traiteur qui facture à ce jour à la commune 3.50€ le repas. A la rentrée, le tarif va passer à 3,61€, soit 11 centimes de plus par repas. A noter que les parents aujourd'hui payent 3,80€ le repas. Sachant que le coût réel d'un repas, avec la cantinière, les animateurs, l'électricité, l'eau et toutes les autres charges afférentes, est à 8,75€.

Les parents participent environ à hauteur de 44 % du coût réel d'un repas et la commune subventionne les 66% restant. Madame la Maire indique que le prix du repas facturé aux parents ne bougera pas, il restera à 3,80€ malgré la hausse du traiteur. Donc le coût pour la mairie va effectivement augmenter, et c'est pour cela qu'il faudra faire le bilan en fin d'année scolaire.

Benoît VALGALIER tient à féliciter le travail accompli, parce que cela a demandé plusieurs échanges avec beaucoup d'interlocuteurs et c'est bien d'avoir obtenu ce résultat assez rapidement pour que cela soit fonctionnel à la rentrée.

Blanche AUENER dit qu'il y a eu un vrai travail avec les représentants des parents d'élèves pour arriver à un accord.

❖ **N° DEL 20260709-30**

Objet : Désignation d'un élu relais titulaire et d'un élu relais suppléant "Déchets et Économie circulaire" auprès du Syndicat Centre Hérault

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Syndicat Centre Hérault propose aux 77 communes de son territoire de désigner un élu relais titulaire et un élu relais suppléant sur les thématiques « Déchets et Économie circulaire » ;

Considérant que cette démarche vise à renforcer les échanges entre le Syndicat Centre Hérault et les communes, à faciliter la diffusion des informations relatives à la prévention et à la gestion des déchets ainsi qu'au développement de l'économie circulaire ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'interlocuteurs identifiés sur ces sujets ;

Considérant que cette désignation constitue une mission de relais et de correspondance entre la commune et le Syndicat Centre Hérault et n'emporte aucune représentation de la commune au sein des instances délibérantes du syndicat ;

Considérant que le Syndicat Centre Hérault élabore et anime un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour lequel il a l'obligation de constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, composée notamment d'élus municipaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, 1 abstention,

Article 1 – Désignation de l'élue relais titulaire

Désigne en qualité d'élue relais titulaire "Déchets et Économie circulaire" :
Madame SCHAEFFER Aude, conseillère.

Article 2 – Désignation de l'élue relais suppléant

Désigne en qualité d'élue relais suppléante "Déchets et Économie circulaire" :
Madame SALANOVA Eugénie, conseillère.

Article 3 – Rôle des élus relais

Les élus relais ont pour mission de :

- assurer le lien entre la commune et le Syndicat Centre Hérault ;
- relayer auprès du Conseil municipal les informations, projets et actions portés par le Syndicat Centre Hérault dans les domaines des déchets et de l'économie circulaire ;
- favoriser la diffusion des informations et des bonnes pratiques auprès des acteurs locaux et des habitants ;
- participer, lorsque cela est proposé, aux réunions d'information, d'échange ou de concertation organisées par le Syndicat Centre Hérault ;
- contribuer à l'identification des besoins, des attentes et des initiatives locales en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Cette mission de relais ne confère aucun pouvoir de représentation ou de décision au nom de la commune au sein des instances du Syndicat Centre Hérault.

Article 4 – Transmission

Madame la Maire est autorisée à transmettre la présente délibération au Syndicat Centre Hérault ainsi que les coordonnées des élues désignées.

Débats et questions

Philippe VIDAL explique que le syndicat Centre Hérault, qui gère les déchets sur le pays Coeur d'Hérault, souhaite avoir des "élus relais" dans toutes les communes, car ce qui est important pour le syndicat et pour la commune aussi, c'est de permettre à ces référents d'avoir une mission de relais de correspondance entre la commune et le syndicat, et une meilleure information de ce que fait le syndicat au sein de la commune et inversement, favorisant ainsi les échanges.

Sachant que ces élus référents, ne participent pas aux instances délibératoires.

Ils ne sont pas dans le conseil syndical du syndicat Centre Hérault, qui lui est représenté par quatre représentants des communautés de communes, de chacune des communautés communes. C'est un conseil syndical composé de douze personnes.

Nos élus référents quant à eux permettent de faire le lien de terrain.

❖ **N° DEL 20260709-31**

Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Assemblée Générale de l'association des Causses méridionaux, du Lodévois et du Viganais (ACMLV-CPIE).

Vu le CGCT, et notamment :

- l'article L.2121-33, "Le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes."

Vu les statuts de l'association des Causses méridionaux, du Lodévois et du Viganais (ACMLV-CPIE), qui spécifie à l'article 9 la composition des trois collèges : le collège des membres actifs incluant la catégorie des communes, le collège des membres adhérents (personnes physiques), et le collège des membres associés incluant les Communautés de communes ainsi que les deux Conseils départementaux,

Vu le procès-verbal d'élection de Madame la Maire du 29 mars 2026,

Vu le courrier de l'ACMLV- CPIE en date du 27/05/2026 demandant à la commune la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'Assemblée Générale,

Considérant que l'ACMLV-CPIE a pour objectifs principaux de :

- Connaître, protéger et gérer la faune, la flore et leurs habitats et plus généralement la biodiversité.

- Faire connaître et promouvoir, auprès de tout public, le patrimoine naturel, le patrimoine culturel et l'agropastoralisme de son territoire d'intervention.
- Éduquer et sensibiliser tout public sur les thèmes de la protection de l'environnement, de la citoyenneté et du développement durable.
- Participer au développement concerté et durable de son territoire d'intervention.
- Promouvoir et participer aux actions de valorisation et de réhabilitation du patrimoine naturel et culturel.
- Partager ses connaissances.

Considérant l'intérêt public environnemental et agro-pastoral local et général des actions menées par ladite association,

Madame la Maire propose au Conseil municipal de poursuivre cette coopération avec l'ACMLV-CPIE, et de désigner une représentante titulaire et une représentante suppléante pour notre commune issues du conseil municipal pour faciliter le lien entre les actions et projets de la commune et le CPIE et participer aux Assemblées Générales se déroulant pendant le mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, 1 abstention

- ♦ **DÉSIGNE** comme représentantes de la Commune auprès de l'ACMLV-CPIE, Madame SALANOVA Eugénie titulaire, et Madame SCHAEFFER Aude suppléante.

Débats et questions : SANS

Informations aux membres du conseil

- Désignation, sans délibération des représentants GÉMAPI auprès de la CCVH.
Sujet discuté en commission Urbanisme.
Au niveau de la CCVH, le service d'inondation, milieu naturel et biodiversité, a deux thématiques principales dont le GÉMAPI, qui gère la gestion du milieu aquatique et la prévention des inondations, et la biodiversité. Pour cela, la CCVH trouve intéressant d'avoir des référents afin qu'ils puissent suivre le travail qui se fait sur ces deux thématiques. La commission a décidé de nommer un binôme sur ces deux thématiques, à savoir Alain DEDENYS et Eugénie SALANOVA.
- Réponse à une question posée dans le livre à idées par une administrée sur les modifications de l'éclairage public rédigée le 2 juin 2026.
Madame la Maire lit la question posée :

J'ai été très surprise de certains éléments de discours entendus au Conseil municipal du 28 mai concernant l'éclairage municipal. Ce sujet impacte directement la vie des habitants et je souhaite la mise en place d'un groupe de travail sur les causes et conséquences de la mise en œuvre des différentes possibilités de modification de l'éclairage public moderne.

Madame la Maire apporte la réponse suivante :

"Tout d'abord, j'aimerais effectivement revenir sur le Conseil municipal du 28 mai durant lequel, à la fin du Conseil municipal, j'ai souhaité ouvrir et partager en toute transparence sur les travaux en cours, sur les idées que le Conseil et certaines commissions avaient et souhaitaient engager en termes de réflexion. Cette question soumise au livre à idées n'est que le haut de l'iceberg des confusions et des nombreuses interrogations qu'il y a eu de la part des Montpeyrousiens et Montpeyrousiennes sur cette partie du Conseil municipal.

Donc à partir d'aujourd'hui, je ne parlerai plus des travaux vraiment embryonnaires présents dans les différentes commissions parce que ça porte à confusion. À propos de l'éclairage municipal, ce que nous avons voté, enfin on ne l'a même pas voté, c'était dans un arrêté, ce qui a été indiqué au dernier Conseil, c'est que nous passions aux horaires d'été, c'est-à-dire extinction à minuit et éclairage à 6 heures. En revanche, nous avons indiqué faire un test en cœur village parce que comme vous le savez, l'éclairage public fonctionne en zone du village et comme au moment de la campagne électorale, il y a eu beaucoup de remontées d'inquiétude sur la sécurité, chose que, je le rappelle, les études n'ont pas démontrée.

Il n'y a aucune étude qui a démontré que le taux d'insécurité et de criminalité augmentait avec l'extinction de l'éclairage public, mais on ne peut pas remettre en cause le sentiment des Montpeyrousiens et des Montpeyrousiennes.

Donc, cet été, nous laissons l'éclairage en cœur village jusqu'à 1h du matin. À aucun moment, nous rallumerons comme ce qui est fait, par exemple, à Saint-André-de-Sangonis parce que, je pense que c'est la volonté de l'ensemble des conseillers municipaux de continuer à participer à la trame noire, à permettre à la biodiversité d'avoir cette extinction de l'éclairage public. C'est quelque chose d'important.

En revanche, ce qui est important, c'est que si jamais, on en vient à se poser des questions parce qu'on

*n'arrive pas à résoudre ce sentiment d'insécurité par, une convention avec une Police Municipale d'une municipalité annexe ou par une embauche, quelle qu'elle soit, nous créerons bien évidemment un groupe de travail citoyen pour discuter de ces sujets qui sont des sujets, je pense, importants et de société.
Je ne voudrais pas opposer les enjeux écologiques autour de la biodiversité et l'enjeu de sécurité.
Ce serait bien que l'on réussisse à faire en sorte que les deux cohabitent.*

Donc, pour répondre à la question de cette administrée, oui, si jamais, effectivement, nous envisageons une modification par rapport à cette extinction de l'éclairage public la nuit, nous créerons un groupe de travail citoyen".

- Réponse au courrier de l'APVM sollicitant au Conseil municipal une exonération du montant dû à la mairie de 1 500€ suite à la décision du tribunal.

A noter que l'association a envoyé à tous les conseillers ce courrier.

Il sera demandé l'accord aux membres du Conseil d'administration de l'association pour joindre le courrier au Procès-Verbal.

Blanche AUENER faisant partie de l'association n'est pas autorisée à participer au débat.

Madame la Maire expose les éléments de contexte : le courrier parle de la délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2022.

Cette délibération avait pour objet la création d'une ZAC sur 8 hectares. L'association APVM a déposé un recours en justice. L'équipe actuelle a regardé ce que cette action a engendré comme coût pour la municipalité antérieure, puisque ce sont des événements qui ont eu lieu avant le mandat actuel, soit en 2022.

Il y a eu des frais d'avocats pour la municipalité de l'époque de 4 644€.

La décision de justice a été délivrée et le recours a été rejeté par le tribunal, avec une injonction à l'APVM de payer 1500€ à la municipalité de l'époque. Ce montant n'a pas été recouvert et la commune a relancé l'association suite à un rappel de la trésorerie publique.

Par ailleurs et pour information il y a un recours de l'association APVM qui est toujours en cours, à propos de la délibération du 7 novembre 2024, qui concernait la modification du périmètre de la ZAC en le réduisant à 3 hectares. À date, pour ce recours la municipalité de l'époque a déjà engagé 2 592€ de frais d'avocats. La décision de justice n'a pas été rendue à ce jour.

Madame la Maire demande ensuite si des conseillers ont des remarques, des avis à partager par rapport à cette demande d'exonération du montant de 1 500€ dû à la mairie suite à une décision de justice. Elle propose que chacun lève la main afin qu'elle puisse passer la parole au fur et à mesure.

Aude SCHAEFFER (qui n'est plus membre de l'association) précise que le courrier est vraiment bien rédigé, et qu'elle trouve admirable d'avoir le fil historique. Elle ajoute, qu'à cette époque-là (où elle était membre de l'association), ils étaient la seule force de contre-pouvoir de parole par rapport à une ZAC dans laquelle ils se sentaient vraiment coupés des informations. Pour cette première délibération, elle reconnaît qu'il y a eu un vrai travail de contre-pouvoir et d'information, qui était au service de tout le monde.

Benoît VALGALIER ne souhaite pas rentrer de nouveau dans le débat pour ou contre sur le fond. Il estime qu'effectivement, il y a des arguments qui ont été écrits, qui ont été très bien rédigés. Après, pour lui, c'est aussi sur la forme. Quand on prend le risque "de faire un recours", cela engage des frais.

Si derrière, il y a une décision de justice qui est prise, tout le monde sait que l'on doit la respecter. Et là où lui, cela le gêne, en tant qu'adjoint aux finances, c'est que ce sont les deniers de la mairie qui sont en jeu.

Il est question de 4 600 € pour le premier recours et 2500 € pour le deuxième qui est toujours en cours. Alors certes, il entend l'argument que la mairie a les épaules plus solides que l'association pour assumer financièrement ce genre de choses. Effectivement le budget communal est plus important, mais il faut rappeler qu'il est fait à partir de l'argent en partie de nos contribuables. Il estime qu'il ne faut quand même pas gaspiller cet argent-là. Si on accède à cette requête comment être certain que demain cela ne va pas ouvrir la porte à autre chose et créer un précédent. Il redit qu'il n'est ni pour ou contre à ce stade, mais dit que c'est quand même l'argent du contribuable, des Montpeyrousiens et Montpeyrousiennes.

Philippe VIDAL pense que par rapport à ces éléments-là, il lui semble intéressant de pouvoir les rencontrer car cela n'a jamais pu se faire, malgré les différentes demandes de la commune, afin de pouvoir mettre à plat les choses, et de discuter correctement. Ils ont envoyé individuellement un courrier à chacun des conseillers en leur demandant de prendre position personnellement.

Il indique que sa position est au sein du Conseil municipal. Il estime ne pas avoir à donner une position individuelle à cette association-là. Par contre, il est prêt à les rencontrer en groupe au niveau du Conseil municipal pour en discuter et débattre, comme ce qui se fait avec d'autres associations. Il faudrait pouvoir le faire maintenant et prendre peut-être la décision plus tard en fonction des échanges.

Anaïs LEBOEUF dit, de ce qu'elle comprend des finances, est que cet argent-là, de toute façon, c'était sur l'exercice précédent, et que par conséquent il n'est pas possible de le rentrer dans les comptes maintenant.

La secrétaire générale explique qu'il y a encore des factures payées en frais d'avocat en 2026 sur le premier recours.

Anaïs LEBOEUF ajoute que cette association est très active, a 90 membres, ne demande pas de subvention, a organisé beaucoup de manifestations (la fête des près de la Dysse, un évènement culturel en octobre, la place aux livres, un vide grenier) et fait des informations régulières. C'est une association "agir pour le vivant" à Montpeyrroux et qui s'en préoccupe, il n'y a pas que le volet économique. Elle ajoute que les élus ont assisté récemment à un séminaire sur les enjeux climatiques, les enjeux de l'eau et qu'ils ont rencontré des hydrologues. Ces questions-là, l'association s'en préoccupe et il est vrai que la dernière municipalité n'avait peut-être pas pris en compte tous ces éléments avant de se décider pour un projet de ZAC qui va impacter tous les habitants. Elle pense donc que c'est aussi cela qui doit être mis dans la balance. De plus elle rejoint Philippe VIDAL à l'idée de rencontrer les membres de l'association, cela lui paraît primordial.

Eugénie SALANOVA explique que la seule chose qui la dérange dans cette lettre, c'est la demande de se positionner tous publiquement. Elle n'est pas sûre que tout le monde en ait forcément envie.

Elle rejoint plus l'idée aussi de les rencontrer et de se positionner envers eux. Pour autant cela ne lui pose pas de problème d'annoncer publiquement, mais elle ne sait pas si c'est l'idée, et préfère les rencontrer avant pour discuter. Par contre là où elle est d'accord avec eux, c'est qu'à l'époque, les informations disponibles, ce n'était que par eux, sinon il y avait très peu d'informations. De plus il n'a pas été possible d'en débattre ni avec eux ni ensemble. Cela lui semble donc prématuré de se prononcer aujourd'hui.

Angélique SALZE estime que l'erreur quand même, c'est que 7000€ ont déjà été dépensé et que l'on demande une remise de 1 500€ alors qu'il y a encore un recours qui pourrait peut-être être annulé.

Benoit VALGALIER demande s'il y a un délai pour répondre à cette demande.

Madame la Maire répond par la négative et ajoute qu'en fait, cela a été relancé par la DGFIP, mais après, si des démarches de rencontre sont entamées, il sera possible dans un second temps de prendre une délibération au prochain Conseil municipal, par exemple sur celui de septembre.

Elle entend les différents arguments, et ajoute qu'il est vrai, qu'effectivement, peut-être leur demander aussi un geste fort et de retirer leur second recours tout en admettant le fait que ce serait un précédent. Il y a beaucoup de choses qui peuvent être discutées avec cette association.

Eugénie SALANOVA s'interroge sur la commission ZAC.

Madame la Maire explique que cette commission avait été créée dans le cadre du choix de l'aménageur.

Anaïs LEBOEUF demande si ce n'était pas une promesse de campagne.

Madame la Maire répond que non, que la promesse de campagne, c'était un groupe de travail citoyen.

Elle ajoute qu'elle propose de convier l'association APVM ce samedi à 8h30 et ajoute que les élus qui souhaitent venir également pour les rencontrer et leur poser des questions sont les bienvenus.

Anaïs LEBOEUF souligne qu'il faudrait peut-être leur proposer plusieurs dates car cela ne laisse pas beaucoup de délai.

Madame la Maire répond que s'ils ne sont pas disponibles, mais ouverts à la rencontre, il faudra qu'ils se rapprochent de Stéphanie VALGALIER à l'accueil afin de trouver un autre créneau pour cette rencontre.

Questions écrites par mail du 7 juillet

Question n°1

Pouvez-vous préciser le processus de préparation et de prise de décision des projets communaux. Comment sont priorisés les projets soumis au vote. Quelles sont les modalités d'information et de réponse aux élus tout au long de ce processus ?

Réponse de madame la Maire :

"Je vous avoue que cette question venant d'élus municipaux m'a surprise, puisque nous sommes tous élus et installés depuis le Conseil d'installation, en mars 2026. Nous vivons tous la vie du Conseil municipal, les commissions, les groupes de travail. J'avoue que le fait qu'un élu pose ce type de questions et ne sache pas comment fonctionne le Conseil municipal est assez surprenant.

Je vais réexpliquer à tout le monde, puisqu'à priori c'est nécessaire. D'ailleurs, c'est réexpliqué aussi dans le règlement intérieur. Il y a des commissions de travail où les élus se sont tous inscrits.

Je ne vais pas re-lister le nombre de fois où ont été réunies toutes les commissions. Ces commissions remontent et nourrissent par leurs travaux le Conseil municipal. Tout ce que vous voyez en délibération sont des éléments qui ont été travaillés soit en commission, soit en groupe de travail citoyen.

Ensuite cela arrive au Conseil municipal et est soumis au vote de l'ensemble des conseillers municipaux.

Comment sont priorisés les projets : là, ça se passe au sein des commissions et après, de toute façon, la stratégie globale, au-delà des urgences ou des aléas qui n'avaient pas été identifiés au moment de la campagne électorale, comme par exemple l'aléa au niveau de l'école, du règlement intérieur, etc., ce type de choses, nous suivons le programme proposé à l'ensemble des Montpeyrrousiens et Montpeyrrousiennes au moment de la campagne électorale et qui a permis de nous faire élire à la majorité de ce Conseil.

Est-ce que c'est plus clair pour tout le monde le fonctionnement du Conseil municipal ?".

Anaïs LEBOEUF précise que la question portait plutôt sur les priorités, en fait, parce qu'il leur semble qu'ils n'arrivent pas à amener les propositions qui sont entendues dans les commissions en termes de priorisation, mais elle ajoute qu'elle se contente de la réponse de madame la Maire.

Question n°2

La question est plutôt une proposition de groupe de travail

Le dernier séminaire des élu.e.s de la CCVH nous invitait à envisager l'adaptation aux changements climatiques dans nos communes. Pourrions-nous ouvrir une réflexion sur l'habitabilité de Montpeyroux en période de canicule ? Étant donné que ces épisodes vont être de plus en plus fréquents dans les années à venir. Pourrions-nous constituer une commission mixte composée d'élu.e.s et d'habitant.e.s. pour concevoir et mettre en œuvre des solutions de type ombrières, plantations etc... Nous avons la chance de compter sur notre territoire des associations engagées sur ces questions sur lesquelles nous pourrions nous appuyer.

Réponse de madame la Maire :

"Effectivement, là, je pense que c'est une question beaucoup plus large. Au moment des premiers Conseils municipaux, nous avons commencé à mettre en place des groupes de travail pour permettre à chaque adjoint de bien s'approprier le fonctionnement d'un groupe de travail citoyen. Nous avons même restreint à quatre groupes de travail pour démarrer, ce qui semble bien se passer. Je propose de soumettre au vote la création d'un groupe de travail que j'ai appelé "Engagé pour le végétal" et qui sera dirigé par la commission Environnement et Mobilité douce et vous verrez au sein de la commission qui prendra la responsabilité de ce groupe de travail citoyen et comment vous allez l'organiser. Est-ce que quelqu'un a des remarques par rapport à cette proposition de groupe de travail ?".

Eugénie SALANOVA précise que Montpeyroux est labellisé "Engagé pour le végétal" depuis 2025. Elle explique avoir déjà participé à une réunion de la commission Environnement où ces problématiques ont été discutées.

Beaucoup de choses sont listées pour aider les élus, et la personne qui est le référent de "FREDON Occitanie" pour la commune, est un réel point d'appui. Il y a, de plus, les associations du village, qui, idem, sont un très gros point d'appui pour les plantations que l'on pourrait mettre, à savoir où et comment, et en plus gratuitement, ce qui n'est pas négligeable.

Anaïs LEBOEUF ajoute que Montpeyroux Debout plaide vraiment pour que les associations et que les habitants soient associés aussi aux réflexions et explique son contentement qu'une commission sur ce sujet soit créée, car c'était aussi dans ce sens qu'il y a eu la question. Elle souhaite dire que les groupes de travail est quelque chose qui permet aussi à d'autres personnes, que les élus, de se mobiliser sur ces questions, parce que cela peut apporter en expertise. Elle ajoute que cela avait été très apprécié par le groupe de travail école, notamment les visites des locaux. Et c'est vrai que si la commune peut bénéficier d'une expertise des habitants, il ne faut pas s'en priver.

Madame la Maire soumet au vote la création d'un groupe de travail "Engagé pour le végétal", qui est acceptée à l'unanimité.

Question n°3

Madame la Maire et les membres du Conseil municipal considèrent-ils que les propos "Il faut taper dessus comme sur les femmes", tenus lors du Conseil municipal du 5 juin 2026 relevant de l'outrage sexiste, sont compatibles avec les valeurs et les exigences d'une séance publique du Conseil municipal ?

Étant entendu que la banalisation des violences à l'égard des femmes participe à la perpétuation de ces violences.

À ce sujet, nous renouvelons nos demandes précisées dans un mail à ce jour toujours sans réponse :

- d'une prise de position officielle du Conseil municipal concernant ces propos ;
- d'excuses publiques de leur auteur ;
- de nous préciser les mesures que la municipalité entend mettre en œuvre afin de prévenir le renouvellement de telles situations ;
- d'étudier la mise en place d'une sensibilisation de l'ensemble du Conseil municipal aux violences sexistes et sexuelles.

Réponse de madame la Maire :

"La prise de position officielle du Conseil municipal a été donnée en début de Conseil municipal. Je pense que j'ai été claire à ce sujet.

Des excuses publiques de leur auteur me semblent inappropriées car disproportionnées par rapport à l'événement concerné. Ça s'est traité effectivement entre les deux protagonistes. Et je pense que c'est ce qui compte et c'est ce qui est le plus important.

De nous préciser les mesures pour éviter le renouvellement de telle situation. Alors si on parle effectivement de la situation qui a eu lieu au moment des élections, c'est-à-dire de la mauvaise blague, je pense que nous avons tous voté pour ce règlement intérieur qui cadre les échanges, les débats et le respect qui est dû à chaque élu municipal.

Si l'on parle en revanche de situations de communication à l'extérieur du Conseil municipal, de communication sur les réseaux sociaux et de ce que ça génère et impacte sur le village, là, j'en appelle à la responsabilité de chaque élu conseiller municipal pour réfléchir avant toute communication et de bien peser l'impact potentiel de la communication qu'il va faire avant de la faire.

Comme disait ma grand-mère, tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler.

D'étudier la mise en place d'une sensibilisation de l'ensemble du conseil municipal aux violences sexistes et sexuelles. Et bien là, je te retourne la question. Au final, Anaïs, puisque tu t'étais proposée d'organiser une sensibilisation, tu t'étais rapprochée du catalogue du CNFPT (Anaïs LEBOEUF précise que c'est au niveau de La DDETSP - Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations).

Rapproche-toi également de nous, des services administratifs pour que tu puisses l'organiser, et que ceux qui souhaitent et qui sont disponibles puissent y assister.

Après, juste pour information, je trouve que c'est très restreint comme objectif de sensibilisation. Pour moi, quand on veut être dans le respect de la communication, quand on parle de l'inclusivité au-delà de ce qui est des personnes en situation de handicap, etc. Mais c'est aussi savoir se parler tous les uns les autres avec les différences que l'on a.

Je trouve que c'est très limité et très restreint, très ciblé.

Au final, cette problématique est juste une sensibilisation.

Moi, j'aurais été plutôt pour une sensibilisation sur comment prendre la parole, comment communiquer les uns avec les autres, comment réussir à dialoguer au-delà de nos différences, plus que cibler là-dessus.

Mais après, c'est une initiative qui a le mérite d'exister".

Anaïs LEBOEUF dit qu'elle retient que des excuses publiques ne sont pas appropriées.

Madame la Maire répond qu'effectivement, elle les trouve, disproportionnées.

Anaïs LEBOEUF ajoute alors :

"Alors, je voulais aussi répondre à ton introduction. En aucun cas, soit dans une polémique, en aucun cas, on veut personnaliser le propos. C'est-à-dire, qu'il y ait des conseillers, des conseillères qui soient défaillants, il peut y en avoir. Et ça, ce n'est pas là-dessus. On ne veut pas taper sur quelqu'un. Je crois qu'on va au-delà de ça avec le débat sur les violences faites de femmes.

Je pense que personne ici ne peut ignorer les féminicides, 170 féminicides déjà en début de l'année. Donc, non, on ne peut pas blaguer. Ici, on est un Conseil municipal.

On doit avoir une parole impeccable. C'est tout ce que l'on demande. Et la censure comme réponse à notre demande de respect des femmes violentées, voilà, que dire ?".

Madame la Maire acquiesce sans rebondir sur les propos d'Anaïs LEBOEUF et demande si quelqu'un a un autre avis.

Alain DEDENYS dit :

"C'est bien d'en parler. On peut parler de tout, mais il faut peut-être agir, et je crois qu'ici, dans la salle, personne n'agit, sauf moi, je pense. Donc, c'est bien de parler de faire tout ce bordel, mais il faut peut-être agir. Il y a des centres où les femmes ont besoin de soutien. Tu peux y aller. Tout est faisable. Moi, ça va, je donne des cours d'autodéfense pour ces femmes qui ont été battues.

Une femme battue, quand tu l'as en face de toi, ce n'est pas la même chose que le discours que tu peux avoir ici. Donc, si tu veux vraiment aider ou si vous voulez vraiment aider, il y a des centres pour ça. Moi, je fais partie d'un projet qui s'appelle Angela, où les femmes qui se sentent en mauvaise sécurité au magasin, elles peuvent venir, ou dans la rue, ou chez elles. Elles demandent Angela et on les rappelle. Donc, si vous voulez faire des choses, il y a des choses à faire. Mais il faut, au-delà de parler, il faut agir".

Anaïs LEBOEUF souhaite intervenir pour répondre. Madame la Maire lui signifie qu'elle a eu tout le temps pour parler et qu'il faut que chacun puisse avoir le temps de s'exprimer, c'est dans le règlement intérieur.

Anaïs LEBOEUF proteste car elle souhaite répondre.

Madame la Maire précise qu'elle a juste réduit le temps de parole mais qu'elle n'a pas enlevé la contrainte de partage équitable de parole entre les différents conseillers municipaux.

Anaïs LEBOEUF proteste à nouveau.

Madame la Maire lui dit :

"Si tu continues, je suspends la séance." et demande si quelqu'un d'autre a un avis à partager.

Clémentine RAYMOND-MARTINEZ dit qu'elle est profondément outrée de l'utilisation du mot défaillant. Elle pense que ce n'est pas un qualificatif pour une personne, quelle qu'elle soit. Personne n'est défaillant. Et cela la gêne que l'on puisse dire de quelqu'un qu'il soit défaillant.

Eugénie SALANOVA dit :

"Juste pour revenir sur le 5 juin, plus de la moitié des gens n'ont pas entendu. Même ceux qui étaient derrière vous n'ont pas entendu. Ça, c'est une chose.

Moi, je l'ai entendu après parce qu'il l'a répété. Donc je suis allée le voir. Après, je lui ai dit, et il le sait, que ses propos m'ont choquée. Il s'en est excusé.

Et en fait, si on veut que ça évolue, que même lui évolue, j'ai du mal à comprendre pourquoi en fait, à part le montrer du doigt, est-ce que ça, ça va le faire évoluer? Mais je ne parle pas forcément que à toi, Anaïs, donc ne le prends pas personnellement. Je dis juste que de le montrer du doigt, ce n'est pas ça qui va le faire évoluer.

Donc oui, la sensibilisation, moi, je suis d'accord. Mais là, pour le moment, il y a quand même... Alors, faire apparaître son nom sur un article, c'est quand même le montrer du doigt, pour le coup. Bien sûr que finalement, il a été flouté, mais l'intention première, elle n'était pas de flouter son nom. Et ce n'est pas ça, à mon avis, qui va faire évoluer les choses dans le bon sens. Parce qu'on le voit, ça a incité à la haine.

On le voit, dans les faits, il y a eu beaucoup de haine. Et même si je dénonce ses propos, et on en a discuté, il s'en est excusé. Et en fait, c'est comme ça, peut-être qu'on va pouvoir... Il me semble que c'est en faisant aussi société ensemble, et non pas en rejetant ce qui nous gêne, qu'on va évoluer. La société, ce n'est pas juste mettre sous le tapis ce qui nous dérange".

Xavier BORSKI dit :

"Les excuses, Éric, que tu as présentées à Eugénie, je trouve ça bien. Et en fait, je pense qu'il ne faut pas reporter, le problème, c'est les paroles déplacées que tu as eues. Et moi, après le Conseil municipal, je suis venu te voir. J'ai essayé de parler avec toi.

Tu m'aurais dit... Ecoute, je m'excuse. Et à aujourd'hui, tu les as présentées à Eugénie. Je trouve ça très bien.

Mais la semaine d'après, avec le recul, tu nous aurais présenté toutes tes excuses en disant... Voilà, je suis désolé. Je n'aurais pas dû faire ça. L'incident aurait été clos... Et moi, juste pour finir, si on peut ne pas me couper, ce qui m'a beaucoup gêné, au-delà des mots qui ont été prononcés, c'est le silence qu'il y a eu autour de cette table. Et moi, je sais que j'ai assez mal vécu... Je voulais vous partager ça. J'ai assez mal vécu qu'il n'y ait personne, qu'on soit deux, en fait, parce que les propos ont été répétés.

Donc après, le "j'ai pas entendu", ça ne fonctionne pas. Si juste, on avait dit collégialement, ces propos n'ont pas leur place ici, l'incident était clos, c'était une blague qui n'avait pas lieu d'être. Je pense qu'Éric a très bien compris que ce n'était pas le lieu de le faire et que j'ose espérer qu'il ne le refera plus.

Mais si, au moment du Conseil municipal, tout le monde, unanimement, on avait dit que ces propos n'ont pas lieu d'être, le sujet aurait été clos. Et là, la seule réponse qui nous a été faite, et après, je laisse la parole, c'est qu'en fait, le problème, ce n'est pas qu'on a été capable de condamner unanimement ces propos, c'est que je manquais d'humour. C'est la seule réponse qui m'a été faite à ce moment-là. Et ça, moi, c'est ce qui m'a vraiment gêné".

Angélique SALZE remarque qu'il y a quelques mois en arrière pendant la période électorale "on était tous pour Montpeyroux" et que là aujourd'hui, ce qu'elle a vu c'est que "l'on est tous divisés, alors que l'on n'est pas là pour ça au départ".

Benoît VALGALIER dit :

"Je pense qu'il y a eu un peu une récupération sur cette mauvaise blague, maladresse, dérapage selon les points de vue. Il y a eu une récupération qui me gêne fortement avec l'idée de vouloir faire un énorme buzz pour justement, décrédibiliser une personne, un Conseil municipal entier, avec des accusations qui sont portées sur le Conseil municipal entier. J'en ai vu.

Donc, voilà. Ça m'a très fortement agacé, on va dire. Et puis, je pense qu'effectivement, il y a peut-être eu une erreur.

Il y a eu une erreur, certainement. Mais de vouloir monter une personne au pilori en ce sens, parce que vous vous défendez de dire que s'il s'était excusé, ça serait clos. Moi, j'ai l'impression que vous avez fait tout l'inverse".

Aude SCHAEFFER dit :

"Moi, ce qui me dérange, c'est qu'effectivement, on est allé voir Éric, pas tout de suite, et il s'en est excusé. Moi, ce qui me dérange, dans la manière dont tu racontes les faits, Xavier, c'est qu'en fait, il faudrait que ce soit filmé. Parce que c'était un moment tellement tendu qu'il n'y a de vérité nulle part.

Qui peut exactement réécrire comment ça s'est passé ? Il y avait tellement de tensions. Il y avait donc une majorité qui n'avait pas entendu les faits.

Et par exemple, il y a quelqu'un, personne ne dit que, et je pense que même Éric n'a pas entendu, parce que vous étiez en pleine tension, que trois fois, Pauline a dit à Éric, excuse-toi, excuse-toi. Et oui, ça a été dit, mais vous étiez à ce moment-là...

Xavier BORSKI réagit à cette affirmation alors Aude SCHAEFFER dit :

"mais vous mettez en cause ma parole ? Tu vois, il faudrait que ce soit filmé, en fait.

Parce que c'est une vérité. Et même Éric n'a pas entendu, parce qu'à ce moment-là, vous étiez en tension entre vous trois. Il y avait plus de place pour nous.

Il faudrait effectivement l'avoir enregistré ou filmé.

C'était un moment tellement tendu où ça va hyper vite. Qui détient la vérité de exactement comment ça s'est passé. Personne. Si ce n'est qu'effectivement, Éric reconnaît qu'il a fait une connerie, qu'il n'était pas au Café du Commerce, comme tu l'avais justement dit, mais même au Café du Commerce, je trouve que ça n'a pas lieu non plus.

Voilà, et c'est ça la différence du vivre ensemble. On n'a pas tous la même culture. On n'est pas tous nés ici. Il y en a qui sont nés ici, d'autres non.

Mais comme le dit Salomé SARQUÉ...on ne va pas faire du tribunal et de la lapidation sur la place publique. L'article, le premier article qui a été envoyé pour l'écho, le nom d'Éric n'était pas flouté. C'était vraiment pour moi le lapider sur la place publique.

En sept ans, on va tous être lapider ? Chacun à notre tour, on va faire une erreur. J'ai beaucoup d'émotions, je n'avais pas pris l'option théâtre. Et donc, voilà, on va chacun à notre tour être lapidé sur la place publique. Dès qu'on fera une erreur, parce qu'on n'a pas la bonne culture, parce qu'on n'a pas la bonne mentalité, il va falloir qu'on trouve un moyen de travailler ensemble."

Philippe VIDAL dit :

"Je voulais dire, par rapport à Xavier, tu dis qu'on n'a pas réglé ça sur le coup. Mais justement, je renforce ce que dit Aude. Ce que je voulais dire, c'est qu'il y avait tellement... Tous les deux, vous étiez tellement sur le créneau à crier, à

gueuler, que vous n'étiez pas en capacité de prendre du recul, et d'avancer sur les choses. L'un après Éric, l'autre après l'ensemble du Conseil municipal qui ne réagissait pas, etc...

Vous n'étiez pas à l'écoute. Il y avait trop de choses. Dans ce genre de situation, il faut se calmer, prendre du recul, et après, on règle les choses.

Et au moment de ce Conseil municipal, la situation n'était pas... Elle n'était pas correcte pour pouvoir faire... Pour pouvoir régler les choses correctement".

Blanche AUENER dit :

"Moi, je veux préciser que c'était vraiment une blague en aparté qu'il m'a adressée à moi.

Et je lui ai fait les gros yeux parce que, bon, moi, je suis aussi d'une autre génération et j'en ai vraiment entendu des blagues comme ça qui sont vraiment inadmissibles. Et Éric n'a pas senti la portée de cette blague. Moi, je l'ai regardée, j'ai dit, non, mais qu'est-ce que tu dis, là ? Et après, il s'en est excusé.

Je veux dire, voilà, c'est tout. C'est une autre génération. C'est des propos comme ça qu'on lance en l'air. Mais il n'y a pas de fond. C'est vraiment un truc comme ça qu'on lance. Des fois, on va dire, tu ne vas pas faire ta blonde. Et bien, alors, c'est ça, on va le monter en créneau parce qu'on a... Non, il faut arrêter. Il faut arrêter. Évidemment, je suis contre la violence, je suis contre le sexisme, je suis contre le machisme.

Mais ce n'est pas lui, c'est là. C'est là où je ne suis pas d'accord parce que je le connais depuis 37 ans. Et il blague, il fait des blagues à la con. Et voilà, et moi, je m'en excuse parce qu'il ne réfléchit pas aux conséquences que ça peut avoir."

Aude SCHAEFFER dit :

"Je tiens à remercier Blanche pour son intelligence émotionnelle."

Questions Orales

Question n°1 posée par Eugénie SALANOVA

Eugénie SALANOVA :

"Quel est l'intérêt du battage médiatique autour de tout ça ? Est-ce que l'objectif, c'est d'arrêter les violences sexistes et sexuelles ? Et dans ce cas-là, j'ai du mal à voir comment c'est possible."

Madame la Maire dit qu'elle n'a pas la réponse à cette question et demande si quelqu'un souhaite réagir.

Anaïs LEBOEUF répond :

"L'article qu'on a rédigé avec une visée pédagogique, c'est qu'en fait, quand on n'est pas sensibilisé, moi je suis très sensibilisée à ces questions qui sont malheureusement présentes dans nos sociétés, mais ce n'est pas parce qu'on est dans un village qu'on n'a pas tous envie d'avancer.

Et le langage, notre imaginaire, construit du réel. Du coup, il n'y a pas d'un côté les mots qui seraient violents et qui ont été des mots violents. Et encore, je rappelle, je ne vais pas m'excuser auprès d'Éric, mais je rappelle que je n'ai aucunement la volonté de mettre au pilori qui que ce soit, et surtout pas Éric.

On n'a jamais dit qu'il avait été violent dans les faits, pas du tout. Ce qu'on a voulu dire, et ce qu'on a écrit, c'est qu'il faut faire attention et que nous, on se doit d'être irréprochables parce qu'il y a ce qu'on appelle en sociologie un continuum de la violence. C'est-à-dire que de permettre un climat sexiste, avec des blagues sexistes, et bien ça, ça fait qu'il y a une perpétuation des violences.

Ça rend possible, le langage les rend possible. C'est ce que j'essaie, ce qu'on essaie d'expliquer, et à aucun moment, on veut taper sur la tête de quelqu'un, et évidemment qu'on est là pour qu'on avance à Montpeyroux".

Xavier BORSKI dit :

"Avant d'avancer des choses comme ça, je pense qu'on a tous compris autour de la table, c'est quelque chose de très très grave, on ne peut pas avancer des choses comme ça sans preuves. Sinon, ça s'appelle de la diffamation. Or, il y a eu un procès-verbal qui a été écrit, qui a été signé par huit personnes, donc ça veut dire que les huit personnes attestent de ce qui a été écrit dedans, sachant que, j'anticipe un tout petit peu, on va dire oui, il y a eu une remarque manuscrite qui a été ajoutée, la remarque manuscrite qui a été ajoutée, alors effectivement, il n'y avait plus tous les conseillers, mais il y avait un certain nombre de conseillers dans la salle, dont Eric, tu étais encore là, j'ai dit, est-ce que je peux compléter ce qui a été écrit en disant Monsieur Durand assume et revendique ces mots et là Eric, qu'est-ce que tu m'as répondu ?".

Eric DURAND dit :

"Je n'ai pas dit revendique".

Madame la Maire dit :

"Ce n'est pas ce qu'il a dit, je confirme effectivement que tu as mal joué ton rôle de secrétaire".

Xavier BORSKI dit :

"Il a dit oui. Éric, tu as dit oui, donc à partir du moment où tu as dit oui, c'était écrit noir sur blanc".

Eric DURAND dit :

"Pour vous, je vais taper toutes les femmes".

Xavier BORSKI dit :

"Non tu as mal interprété".

Anaïs LEBOEUF répond :

"Ce n'est pas ça que l'on a dit".

Madame la Maire dit :

"On clôt le débat, vous avez pris la parole, donc, peux-tu rappeler la question Eugénie ? Silence dans la salle, s'il vous plaît, sinon je fais évacuer."

Eugénie SALANOVA repose sa question et dit :

"Si l'objectif, et je suis d'accord, les mots ont beaucoup de portée, sauf que dans cette salle, en fait, il n'y avait que Oliver dans le public. Donc, il y avait nous et Oliver. Et ça, je suis d'accord."

"Ma question était, quel est l'intérêt du battage médiatique autour de ça ? Parce que, finalement, avant, ces paroles n'avaient de la portée que sur nous. Là, maintenant, elles ont une portée sur tout le monde. Donc, quel est l'intérêt du battage médiatique ?"

Xavier BORSKI répond :

"L'intérêt, il est double, et il est assez simple, c'est que cette question soit au centre de la table... Je pense que c'est très bien que chacun ait pu exprimer son opinion sur la question et que chacun soit sensibilisé."

"Je trouve que c'est une question très importante. Donc, ça, c'est la première partie de l'intérêt."

"Et la deuxième partie, c'est uniquement obtenir des excuses, parce que ça nous a choqués."

"Et je pense que si on n'avait pas fait ça, nous n'aurions pas eu d'excuses. Tout comme toi, tu penses que si tu avais fait des excuses, je n'aurais pas fait ça. Donc, ben, voilà"

Madame la Maire remercie les conseillers pour leurs avis et demande à Éric DURAND s'il souhaite prendre la parole.

Eric DURAND dit :

"En attendant moi j'attends des excuses de ceux qui sont venus m'agresser. Les excuses, je les attends"

Madame la Maire dit :

"En tout cas, tu n'auras pas les excuses d'Anaïs, puisque dans sa prise de parole, elle a explicitement dit qu'elle ne s'excuserait pas auprès de toi."

Les conseillers Anaïs LEBOEUF et Xavier BORSKI essayent de prendre la parole pour répondre, et plusieurs conseillers parlent en même temps.

Madame la Maire dit :

"Alors, ensuite, il y a une autre question. Est-ce que je peux continuer, s'il vous plaît ? Sinon, on suspend, et tant pis, les questions orales."

Question n°2 posée par Alexis QUEVAL

Alexis QUEVAL :

"Merci, madame la maire, pour la prise de parole. J'espère que ça fera moins de deux minutes, au moins, cela n'embêtera personne."

"Cela fait exactement 109 jours que nous avons été élus, et 102 jours que nous avons formé ce Conseil municipal."

"A l'heure où les premiers bilans tombent, je suis satisfait de voir que mes collègues et moi-même sommes en action sur les dossiers. Je salue d'ailleurs ici l'engagement de madame SALZE et de monsieur DEDENYS, qui sont très investis dans leurs commissions respectives, et ils sont source de nombreuses actions et projets."

"Cependant, je m'interroge sur le bilan de madame LEBOEUF et de monsieur BORSKI, parce que la vérité est là, de nombreuses absences en commission, aucun dossier traité. Vous savez relever nos travers, mais l'esbrouffe ne dure qu'un temps. Alors, quand allez-vous vous mettre au travail ?"

Madame la Maire dit qu'elle n'a pas la réponse et demande si quelqu'un dans le Conseil municipal souhaite émettre un avis.

Xavier BORSKI dit :

"Quand on nous en donnera les moyens"

Madame la Maire dit :

"Donc, monsieur BORSKI est en train d'indiquer en plein Conseil municipal qu'il n'est pas dans les listes de diffusion pour les différentes commissions de travail, puisqu'il n'a pas les moyens de participer aux commissions."

Xavier BORSKI dit :

"non, non, non, ce n'est pas ce que j'ai dit, là il y a de l'extrapolation"

Madame la Maire répond :

"D'accord. Donc, exprime-toi un peu mieux. Donc, de quels moyens as-tu besoin, à part de participer aux commissions ?"

Xavier BORSKI dit :

"Les moyens, je pense que Benoît a un très bon exemple."

"Quand il y a eu une situation au niveau de la musique, au niveau de la place de la mairie, enfin, de la place, pardon..."

Benoît VALGALER précise que c'était Place de l'horloge.

Xavier BORSKI reprend et dit :

"Voilà, je pense que j'ai proposé un processus qui était parfait, je n'en sais rien, mais en tout cas, moi, c'était mon avis. Le processus a été entendu. On m'a dit, non, c'est trop compliqué."

"On va faire. Est-ce que je peux me permettre juste de lire deux messages qui ont été envoyés dans notre WhatsApp ? Benoît, c'est des messages que toi, tu as écrit ?"

Benoît VALGALER répond par la négative.

Madame la Maire précise que c'est le travail de la commission et que les débats internes aux commissions restent en commission.

Xavier BORSKI reprend et dit :

"Pour finir sans te citer, c'est qu'en fait, j'ai demandé à participer. On m'a dit, non, c'est trop fastidieux, la méthode proposée, alors que moi, je pensais que c'était juste une méthode citoyenne".

Benoit VALGALER dit :

"Je ne suis pas d'accord, du coup, avec ce que tu dis. Donc, pour remettre dans le contexte, je suis présent dans deux commissions que je préside, les finances et la commission développement économique, patrimoine, tourisme. On en a eu sept. Tout le monde a été convoqué.

Donc, la première des finances, effectivement, c'était le lendemain du Conseil. Tu étais parti déjà, je n'avais pas pu te convoquer. C'était trop tard. Bref, mais les six autres, on t'a vu une fois sur sept. Tu répondais que tu ne venais pas des fois après que les réunions aient eu lieu.

Oui, sinon, tu ne venais pas. Tu ne venais pas non plus.

Donc, essaye d'être un peu plus présent aux réunions. Quand tu proposes, effectivement, je t'avais proposé de prendre le lead sur le sujet. Donc, je t'ai dit, prends le lead. On va te suivre, on va t'accompagner. Après, tu as fait trois pas en arrière pour dire que tu ne veux pas prendre ces responsabilités, que ce soit vous. Donc, tu es très bon pour donner beaucoup d'idées, beaucoup de théories, beaucoup de belles phrases, mais dès qu'il te faut agir un petit peu, tu fais marche arrière. C'est ce que je ressens en tout cas. Je ne suis pas le seul à le ressentir".

Madame la Maire remercie Benoit VALGALIER pour sa réponse et demande si quelqu'un qui n'a pas encore donné son avis souhaite le faire sur cette question orale émise par Alexis QUEVAL.

Anaïs LEBOEUF dit qu'elle ne va pas s'abaisser à répondre.

Question n°3 posée par Xavier BORSKI

Xavier BORSKI :

"J'aimerais revenir sur un propos que vous avez tenu, madame la maire, en tout début de séance. Comme vous avez dit, ce que vous aviez vu dans le PV, j'aimerais que vous précisiez ces mots-là.

En parlant du procès-verbal du 5 juin, au moment où on a désigné le secrétaire, où on a exprimé la logique, comme quoi c'était Anaïs, vous avez dit oui, on le voit, quand c'est vous qui êtes secrétaire.

Qu'est-ce que vous entendiez derrière ces mots-là ?".

Madame la Maire répond :

"Je me suis exprimée sur le conseil du 5 juin qui a permis l'élection des délégués aux sénatoriales tout à l'heure dans mon discours. Je ne reviendrai pas dessus. Vous avez posé une question écrite.

Vous reposez une question orale. Pour moi, le sujet a été traité et il est clos. Merci."

Xavier BORSKI dit que madame la Maire ne répond pas à sa question.

Madame la Maire demande si quelqu'un d'autre a un avis ou quelque chose à émettre parmi les autres membres du Conseil municipal.

Sans réponse, madame la Maire lève la séance.

Prochain conseil : 10 septembre 2026

La séance est levée à 20h46

Le secrétaire de séance,
DEDENYS Alain



Fait à Montpeyroux, le 10 septembre 2026

Madame La Maire
Pauline CURTAN

